

Référence : C.N.187.2024.TREATIES-XVIII.14 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION
NEW YORK, 31 OCTOBRE 2003

PAYS-BAS (ROYAUME DES) : APPLICATION TERRITORIALE À L'ÉGARD DE CURAÇAO ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 13 juin 2024.

Le 13 juin 2024



¹ Voir notification dépositaire C.N.961.2006.TREATIES-41 du 1^{er} novembre 2006 (Acceptation : Pays-Bas).